POPULATION & EMPLOI

Développement de l'emploi transfrontalier au Luxembourg et portrait sociodémographique des frontaliers

Frédéric BERGER - CEPS/INSTEAD

- *110 000 frontaliers en 2004, soit 39% de l'emploi salarié intérieur*
- *le résultat d'une croissance économique plus soutenue que chez ses voisins…*
- *… combinée à un différentiel salarial*
- *des flux frontaliers à sens unique*
- *la moitié des frontaliers viennent de France*
- *8 frontaliers sur 10 résident à moins de 20 kilomètres de la frontière*
- *la capitale, premier pôle d'attraction des frontaliers*
- *ils parcourent en moyenne 44 kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail*
- *8 frontaliers sur 10 sont des « frontaliers natifs »*
- *« frontaliers natifs » et « frontaliers d'adoption » présentent des caractéristiques différentes*
- *la population des frontaliers est une population encore relativement jeune…*
- *… mais qui a vieilli depuis 1994*
- *plus de 2 frontaliers sur trois sont des hommes*
- *situation matrimoniale et type de ménage : frontaliers et résidents présentent le même profil*
- *1 frontalier sur 4 vit dans un ménage dans lequel réside au moins un autre frontalier*

En mars 2004, un peu plus de 110 000 travailleurs frontaliers venant d'Allemagne, de Belgique et de France sont dénombrés au Luxembourg, soit 39% de l'emploi salarié intérieur. De tels chiffres, inégalés dans l'Union européenne, suffisent pour rendre compte de l'importance de l'emploi transfrontalier au Luxembourg.

Si les données administratives permettent de saisir l'évolution des travailleurs frontaliers, leur comportement est encore assez peu connu. Pour pallier ce déficit, une enquête auprès des travailleurs frontaliers a été lancée à la fin de l'année 2003 par le CEPS/INSTEAD. Modes d'accès au marché du travail luxembourgeois, trajectoires professionnelles, caractéristiques et conditions de travail, perspectives en matière d'emploi, stratégies résidentielles, déplacements domicile-travail, ancrage territorial constituent les thèmes principaux de cette enquête. Chacun de ces thèmes sera exploité dans une série de documents consacrée aux frontaliers.

Le premier des documents de cette série, qui se veut introductif, rappelle les grandes lignes du développement de l'emploi transfrontalier au Luxembourg, propose des hypothèses quant aux facteurs de ce développement et présente le portrait sociodémographique des frontaliers.

Développement de l'emploi transfrontalier au Luxembourg

L'emploi transfrontalier au Luxembourg est un phénomène d'ampleur dont le développement est encore relativement récent. Tels sont les faits. Au-delà des faits, quels sont les facteurs qui ont concouru à ce développement ? Comment s'inscrit l'emploi transfrontalier au Luxembourg dans les flux transfrontaliers de la Grande Région ? Quels sont les facteurs qui peuvent être avancés pour expliquer la provenance des frontaliers ?

1. 110 000 frontaliers en 2004, soit 39% de l'emploi salarié intérieur

En mars 2004, un peu plus de 110 000 salariés frontaliers occupent un emploi au Luxembourg. Ils étaient moins de 12 000 en 1980, date à laquelle on peut situer le point de départ de l'entrée massive des frontaliers sur le marché du travail luxembourgeois. En 1986, la barre des 20 000 frontaliers est dépassée et

Sources et définitions

L'enquête « Les frontaliers au Luxembourg » de 2003 du CEPS/INSTEAD :
Cette enquête s'est déroulée pendant le dernier trimestre 2003 auprès d'un échantillon représentatif des frontaliers. 2 470 frontaliers ont été interviewés (1079 en provenance de France, 760 en provenance de Belgique et 631 en provenance d'Allemagne). Cette enquête s'est déroulée en face à face selon la méthode papier-crayon. L'échantillon des frontaliers a été extrait des fichiers de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS).
Les thèmes abordés dans l'enquête sont les suivants : profils sociodémographiques, trajectoires d'emploi, modes de recherche d'emploi, formations, caractéristiques de l'emploi actuel et conditions de travail, perspectives d'avenir en termes d'emploi, logements et stratégies résidentielles, déplacements domicile-travail et ancrage territorial.

Les statistiques de l'IGSS :
A partir des différents fichiers administratifs de la Sécurité Sociale, l'IGSS constitue une base de données exhaustive des personnes actives affiliées au système de Sécurité Sociale luxembourgeois. Cette base de données constitue l'outil statistique permettant de connaître l'évolution et la caractérisation de l'emploi au Luxembourg. Entre autres possibilités, cette base de données permet d'établir la distinction entre travailleurs frontaliers et travailleurs résidents.

Les statistiques du STATEC :
Les statistiques produites par le STATEC sur les frontaliers sont issues des bases de données de l'IGSS.

Les enquêtes « dépenses des frontaliers » du CEPS/INSTEAD et du STATEC :
En 2002, une première enquête menée conjointement par le STATEC et le CEPS/INSTEAD a été lancée auprès de plus de 4 500 travailleurs frontaliers afin de mesurer les dépenses qu'ils effectuaient sur le territoire luxembourgeois. Cette enquête a été reconduite en 2003 auprès de plus de 6 200 frontaliers. Ces deux enquêtes ont été menées par courrier. Outre le volet lié aux dépenses, qui constituait l'essentiel du contenu des deux enquêtes, celles-ci ont aussi permis de collecter des informations relatives à la formation et aux déplacements des frontaliers. Pour ces deux enquêtes, les critères retenus pour définir un frontalier sont les mêmes que ceux retenus dans l'enquête « Les frontaliers au Luxembourg » de 2003.

Le panel Socio-Economique « Liewen zu Lëtzebuerg » du CEPS/INSTEAD et du STATEC :
C'est une enquête qui a été lancée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg. Grâce à la méthodologie mise en œuvre pour sa réalisation, les résultats issus de cette enquête effectuée auprès d'un échantillon initial de quelque 3500 ménages (9500 individus) constituent des estimations précises des chiffres concernant l'ensemble de la population. Le PSELL-3 est réalisé chaque année, en collaboration avec le STATEC. Il s'inscrit dans le programme statistique EU-SILC de l'Union Européenne destiné à connaître les revenus et les conditions de vie des ménages et des personnes dans les différents Etats membres.

D'une définition officielle à une définition opérationnelle du frontalier

Définition du frontalier dans la réglementation de l'Union européenne :
La définition officielle retenue par l'Union européenne du travailleur frontalier (règlement n°1408/71) est la suivante «tout travailleur qui est occupé sur le territoire d'un État-membre et réside sur le territoire d'un autre État-membre, où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine».

Définition du frontalier dans les fichiers de l'IGSS :
Tout travailleur qui signale à son employeur ne pas résider sur le territoire luxembourgeois mais dans un des trois pays ayant une frontière commune avec le Luxembourg, à savoir l'Allemagne, la Belgique et la France, est considéré comme frontalier. Ainsi, un affilié qui déclare vivre à Berlin, à Ostende ou à Marseille sera défini comme frontalier au même titre qu'un affilié déclarant vivre à Trèves, à Arlon ou à Thionville.

Définition du frontalier dans le cadre de l'enquête « Les frontaliers au Luxembourg » de 2003 du CEPS/INSTEAD :
Pour des raisons pratiques liées au mode d'enquête qui, en principe, a eu lieu au domicile du travailleur frontalier, nous avons retenu les critères suivants pour définir le travailleur frontalier : résider en Lorraine (France), en Wallonie (Belgique) ou en Sarre et Rhénanie-Palatinat (Allemagne) à moins de 90 kilomètres, à vol d'oiseau, de la frontière luxembourgeoise la plus proche.

8 ans plus tard, en 1994, celle des 50 000 frontaliers. La barre des 100 000 frontaliers est, quant à elle, atteinte en 2001 (*cf. tableau 1 et graphique 1*).
Entre 1985 et 2004, la croissance des effectifs salariés frontaliers a connu quatre phases principales, qui font écho, avec un an de décalage, aux différentes phases de croissance de l'économie (*cf. graphique 2*). A une période de très forte croissance qui se situe entre 1985 et 1990 a succédé une phase de croissance moins soutenue (1990 à 1996). Puis, de 1996 à 2001, les frontaliers ont connu une nouvelle dynamique qui depuis connaît un ralentissement, correspondant au ralentissement de la croissance économique depuis 2001.

Les effectifs de l'emploi intérieur ont eux aussi augmenté au cours des deux dernières décennies et les frontaliers y ont largement contribué. En mars 2004, le Luxembourg compte 300 000 actifs ayant un emploi : 280 000 salariés et près de 20 000 indépendants, ces derniers étant essentiellement des résidents. En 1980, les effectifs de l'emploi intérieur ne s'élevaient qu'à

T1 Evolution de l'emploi salarié intérieur, du nombre de salariés frontaliers et du nombre de salariés résidents (situation au 31 mars, sauf indications contraires)

	Emploi salarié intérieur	Frontaliers selon la provenance				Résidents selon la nationalité		
		Total	Allemagne	Belgique	France	Total	Luxembourgeois	Etrangers
1974	-	11400(1)	1300(1)	5700(1)	4400(1)	-	-	-
1980	137000(2)	11900(1)	1500(1)	5700(1)	4700(1)	125100(2)	-	-
1981	139200(3)	13400(1)	1700(1)	5700(1)	6000(1)	125808	87644(3)	38164(3)
1982	-	13700(1)	1800(1)	5900(1)	6000(1)	-	-	-
1983	-	14100(1)	1900(1)	6100(1)	6100(1)	-	-	-
1984	-	15500(1)	2300(1)	6700(1)	6500(1)	-	-	-
1985	140679(4)	17407	2867	7183	7357	123272(4)	-	-
1986	144744(4)	19201	3343	7749	8109	125543(4)	-	-
1987	149010(4)	21555	3786	8553	9216	127455(4)	-	-
1988	154096	24567	4366	9383	10818	129529	90999	38530
1989	160951	28379	5051	10451	12877	132572	91199	41373
1990	167876	32973	5983	11612	15378	134093	90411	43682
1991	175745	36974	6606	12737	17631	138771	89612	49159
1992	182417	41920	7407	13725	20788	140497	89273	51224
1993	186962	46234	8251	14517	23466	140728	88268	52460
1994	190559	49680	9134	15409	25137	140879	87348	53531
1995	195600	54156	9760	16553	27843	141444	87013	54431
1996	200402	57782	10546	17484	29752	142620	86760	55860
1997	206820	62370	11290	18647	32433	144450	86748	57702
1998	216837	68576	12490	19944	36142	148261	88056	60205
1999	228416	75929	14214	21561	40154	152487	89278	63209
2000	242267	84402	15839	23604	44959	157865	90854	67011
2001	256874	94761	18098	26045	50618	162113	92031	70082
2002	267641	101621	19843	27939	53839	166020	93006	73014
2003	273427	105662	21022	29007	55633	167765	93182	74583
2004	280206	110404	23090	30031	57283	169802	93561	76241

Sources : (1) Annuaire statistique du STATEC, tableau B241, situation au 30 septembre.
(2) Annuaire statistique du STATEC, tableau B210, moyenne annuelle.
(3) Estimations à partir du Recensement de la population du 31 mars 1981, volume 2, STATEC, situation au 31 mars.
(4) Estimations à partir de 2 sources : La main d'œuvre frontalière au Luxembourg, cahiers économiques 84, STATEC, tableau 2.2 et Rapport général de la sécurité sociale 1985, 1986, 1987.
Pour les autres données, IGSS, situation au 31 mars.
Au 31 mars 2004, 19 562 personnes occupent une activité indépendante, qui, additionnées à celles occupant une activité salariée, constituent l'effectif de l'emploi intérieur, soit presque 300 000 personnes. Seuls 1372 frontaliers occupaient une activité indépendante.
Au 31 mars 1994, 16 447 personnes occupaient une activité indépendante, au sein desquelles on ne dénombrait que 450 frontaliers.

G1 **Evolution du nombre de salariés frontaliers, salariés résidents luxembourgeois et salariés résidents étrangers**

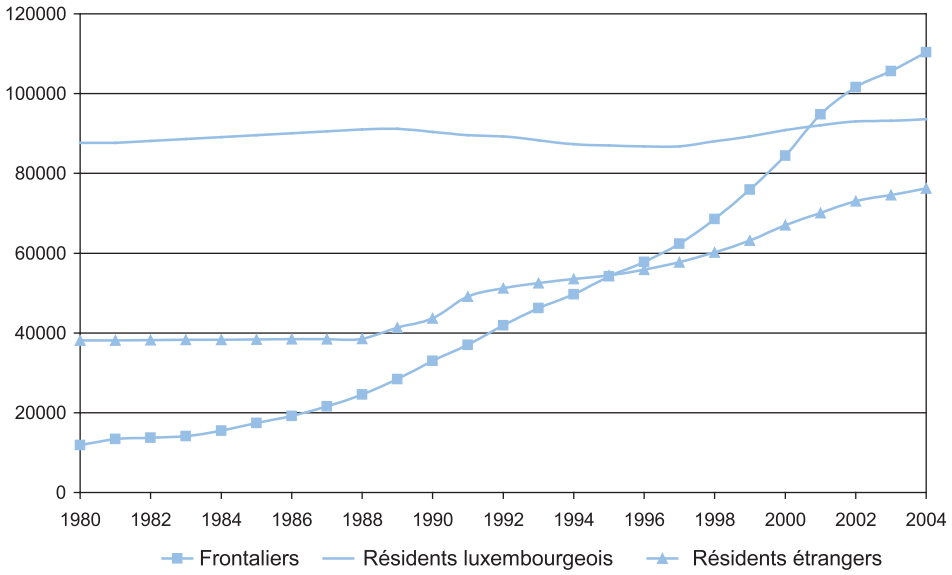

Sources : cf. tableau 1.

G2 **Evolution de la croissance annuelle des frontaliers et du PIB**

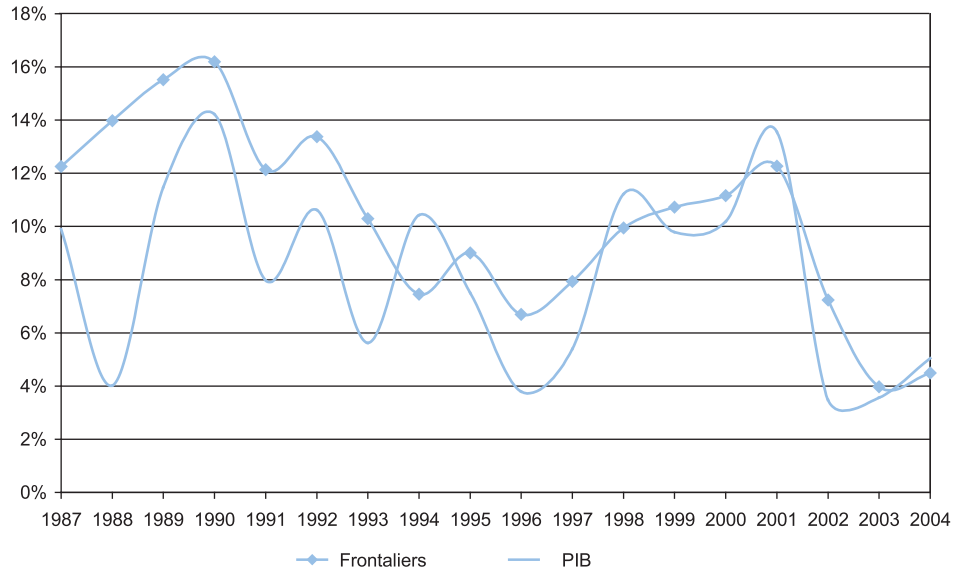

Sources : IGSS et STATEC.
Note : Pour les frontaliers, 1987 (t) correspond à l'évolution entre 1987 (t) et 1986 (t-1), alors que pour le PIB, 1987 (t) correspond à l'évolution entre 1986 (t-1) et 1985 (t-2).

157 000 unités : 137 000 salariés et 20 000 indépendants. Compte tenu de la hausse du nombre des salariés frontaliers au cours de la même période (+98 000), les frontaliers ont donc concouru à hauteur de 70% à la croissance de l'emploi salarié intérieur entre 1980 et 2004. Les 30% restants sont essentiellement dus à la croissance des salariés résidents étrangers. Entre 1980 et 2004, ces derniers ont doublé leurs effectifs, passant de 38 000 à 76 000. Dans le même temps, l'effectif des salariés résidents luxembourgeois a très peu évolué, passant de 88 000 à 96 000. Ces différents degrés de croissance conduisent donc à un changement de la structure de l'emploi intérieur entre 1980 et 2004.

Aujourd'hui, les salariés frontaliers représentent 39% de l'emploi salarié intérieur pour seulement 9% en 1980 tandis que le poids des salariés résidents luxembourgeois a fortement chuté entre ces deux dates, passant de 64% à 33%. La part relative des salariés résidents étrangers s'est en revanche maintenue autour de 28% entre ces deux dates.

En 2004, les salariés frontaliers composent donc le groupe de salariés le plus important.

2. Le résultat d'une croissance économique plus soutenue que chez ses voisins…

Le dynamisme économique luxembourgeois, plus soutenu que chez ses voisins, engendre une très forte création d'emplois, emplois impossibles à pourvoir quantitativement par la population résidente et par la seule immigration. Les bassins d'emploi se situant de l'autre côté de la frontière luxembourgeoise souffrent, en revanche, d'un déficit de création d'emplois. Ce différentiel de dynamisme constitue le premier élément pour expliquer le mouvement frontalier et il peut se lire au travers de trois indicateurs : le produit intérieur brut (PIB), la création d'emplois et le taux de chômage.

La croissance du produit intérieur brut est comparée dans un premier temps au niveau international. Entre 1991 et 2003, le PIB, exprimé en prix

constants, a augmenté de 68% au Luxembourg pour seulement 25% en Belgique, 16% en Allemagne et 24% en France (Eurostat, NewCronos)[1]. A un niveau géographique plus conforme aux flux des travailleurs transfrontaliers, le différentiel de croissance est du même ordre entre 1996 et 2003. La hausse du PIB, exprimé en prix courants, est de 65% au Luxembourg, alors qu'elle n'est que de 20% pour la province de Luxembourg (B), 7% pour la région de Trèves (A), 9% pour la Sarre (A), 13% pour la Meurthe et Moselle (F) et 22% pour la Moselle (F) (Eurostat, NewCronos)[2].

Corollaire de la croissance économique, le nombre d'emplois intérieurs a augmenté de manière considérable au Luxembourg. Entre 1982 et 2003, le Luxembourg a enregistré une hausse des emplois égale à 86% pour seulement 11% en Sarre, 13% en Rhénanie-Palatinat alors que le nombre d'emplois est resté stable en Wallonie et en Lorraine (*cf. tableau 2*). Au sein de la Wallonie, la province de Luxembourg, d'où sont issus la plupart des frontaliers belges, présente une dynamique inverse de celle de l'ensemble de la Wallonie. Entre 1980 et 1999, le nombre d'emplois y a augmenté de 26%[3]. Cette croissance reste néanmoins très en deçà de celle du Grand-Duché de Luxembourg.

Le taux de chômage fait aussi état d'une situation plus favorable pour le Luxembourg. Ce troisième indicateur rend compte, bien qu'imparfaitement dans une région à fort flux frontaliers, de la dynamique d'emploi par rapport à la dynamique de la population active. Entre 1992 et 2001, le taux de chômage s'est situé entre 2% et 3% au Luxembourg alors qu'il oscillait entre 4% et 10% dans les régions voisines (*cf. tableau 3*).

Toutefois, le différentiel de créations d'emplois ne peut à lui seul provoquer un tel flux de frontaliers.

T2 Evolution de l'emploi intérieur dans la Grande Région

	Effectifs			*Taux de variation*		
	1981	1990	2003	1981-1990	1990-2003	1981-2003
Luxembourg	158000	188100	293500	19%	56%	86%
Sarre	452100	473900	500900	5%	6%	11%
Rhénanie/ Palatinat	1532700	1645600	1738700	7%	6%	13%
Wallonie	1040000	1024500	1043300	-1%	2%	0%
Lorraine	857200	806600	850400	-6%	5%	-1%

Source : Annuaire statistique 2004, Saar Lor Lux Rheinland-Pfalz Wallonie.
http://www.grande-region.lu/Annuaire_2004.pdf

T3 Taux de chômage dans la Grande Région

	1992	*1997*	*2001*
Luxembourg	2	2.5	2.4
Sarre	5.9	10.1	7.9
Rhénanie/Palatinat	3.5	7.1	5.8
Wallonie	9.8	12.7	10.6
Lorraine	8.8	11.2	6.7

Source : Annuaire statistique 2004, Saar Lor Lux Rheinland-Pfalz Wallonie.
Note : Au sein de la Wallonie, une grande hétérogénéité du taux de chômage est constatée. D'après Eurostat, en 2002, en Wallonie, le taux de chômage était de 10,5%, mais seulement de 6,5% pour la province de Luxembourg d'où sont issus la plupart des frontaliers en provenance de Belgique.
http://www.granderegion.net/fr/files/Rapport_OIE_mai_2003_fr.pdf

3. … combinée à un différentiel salarial

Le différentiel de création d'emplois est une condition nécessaire, mais pas suffisante pour attirer les frontaliers. Les conditions de travail, particulièrement salariales, doivent être attractives, sinon au moins égales de part et d'autre de la frontière, pour qu'un frontalier décide d'intégrer le marché du travail luxembourgeois. Comparer les salaires pratiqués au Luxembourg avec ceux pratiqués de l'autre côté de la frontière est un exercice particulièrement délicat du fait de l'absence de données pertinentes et comparables à l'échelle régionale. Il faut donc composer avec des données nationales.

En nous appuyant sur les résultats d'un exercice annuel que mène l'OCDE concernant la situation des salariés au regard de l'impôt et des transferts sociaux, nous avons cherché à donner une mesure de l'attractivité salariale du Luxembourg par rapport à ses voisins. Partant du salaire brut, l'OCDE calcule le salaire net correspondant en tenant compte des impôts sur le salaire et des cotisations sociales obligatoires. Cet exercice porte sur les ouvriers du secteur manufacturier et il est décliné pour différents types de familles et pour différents niveaux de salaires, lesquels sont exprimés en pourcentage du salaire brut moyen des ouvriers[4].

[1] *Depuis la réunification de l'Allemagne en 1990, les données allemandes ne sont comparables dans le temps qu'à partir de 1991. Entre 1986 et 2003, pour les autres pays, la hausse du PIB, exprimé en prix constants, est de 162% pour le Luxembourg, 48% pour la Belgique et 47% pour la France.*
[2] *Entre 1996 et 2003, les prix ont augmenté de 15% au Luxembourg, 12,3% en Belgique, 8,8% en Allemagne et 10,7% en France (Eurostat, NewCronos).*
[3] *ONSS - Statistiques décentralisées du 30.06.1980 au 30.06.1999.*
[4] *Dans le contexte frontalier, cette comparaison trouve évidemment des limites puisque les salaires moyens sont calculés au niveau national et non régional, puisque la moyenne est affectée d'effets de structure (effet de l'âge, de l'expérience professionnelle et du genre, par exemple) et puisque seule une catégorie d'ouvriers est retenue. Néanmoins, les résultats dégagés de cet exercice constituent une approche raisonnable pour identifier les différences de salaires entre les quatre pays et surtout pour souligner l'impact différencié de la pression fiscale et sociale.*

Comme présentés dans le tableau 4, en 2003, les salaires bruts annuels d'un ouvrier du secteur manufacturier au Luxembourg (31763 euros), en Belgique (31385 euros) et en Allemagne (33757 euros) ne sont pas très différents. Par contre, en France, ce salaire brut moyen est nettement plus faible : 22475 euros. Après déduction des cotisations sociales obligatoires et de l'impôt sur le salaire, qui permet d'obtenir le salaire net, seule référence qui donne un réel sens à la comparaison dans un contexte d'attractivité salariale, les résultats sont fortement différents. Dans le cas d'une personne célibataire, les salaires nets sont de 24687 euros au Luxembourg, 19647 euros en Allemagne, 18624 euros en Belgique et 16447 euros seulement en France. Les taux de pression fiscale et sociale, pour ce cas précis, sont respectivement de 22,3%, 40,7%, 41,8% et 26,8%.

Sans conteste, ces montants confirment l'attractivité salariale du Luxembourg et, comme présentée dans le tableau 4, cette situation est constatée pour différents niveaux de salaires et pour différentes configurations familiales.

L'attractivité salariale du Luxembourg par rapport à ses voisins peut être extrapolée à l'ensemble des secteurs économiques. En effet, le différentiel de salaire brut constaté pour les ouvriers du secteur manufacturier l'est aussi pour les salariés, ouvriers et employés, des autres secteurs économiques. Comme le montre le tableau 5, les gains annuels bruts moyens de l'ensemble des salariés à temps plein des secteurs de l'industrie et des services sont les plus élevés en Allemagne (39440 euros/an) et au Luxembourg (38442 euros/an). En Belgique, et plus encore en France, ces gains bruts sont en deçà de ceux pratiqués au Luxembourg. Et, comme le poids de la fiscalité et des cotisations sociales obligatoires est plus léger au Luxembourg que chez ses voisins, les gains nets sont donc plus élevés au Luxembourg, quel que soit le secteur économique. Même si, dans de nombreux secteurs, l'Allemagne affiche des gains bruts plus élevés que le Luxembourg, la différence des prélèvements obligatoires entre ces deux pays conduit à des salaires nets plus élevés au Luxembourg.

Le niveau du salaire minimum offre un autre angle de comparaison. Au Luxembourg, en Belgique et en France existe un salaire minimum national. Ce n'est pas le cas en Allemagne où les salaires minima sont négociés au niveau des branches. Il s'agit de salaires minima conventionnels. De telles négociations peuvent aussi survenir au Luxembourg, en Belgique et en France mais, dans ce cas, le salaire minimum appliqué dans une branche ou une entreprise est nécessairement supérieur au salaire minimum national. En 2004, le salaire minimum brut était de 1403 euros/mois au Luxembourg (1684 euros/mois pour un salarié qualifié), 1186 euros/mois en Belgique et 1173 euros/mois en France[5]. En Allemagne, les salaires minima varient d'un secteur à l'autre, voire, pour le même secteur, d'un Land à

T4 Du salaire brut annuel au salaire net annuel selon différents niveaux de salaires (exprimés en % du salaire brut moyen d'un ouvrier du secteur manufacturier (SOM)) et différentes compositions familiales (2003)

	Célibataire, 0 enfant (67% SOM)		*Célibataire, 0 enfant (100% SOM)*		*Célibataire, 0 enfant (167% SOM)*		*Célibataire, 2 enfants (67% SOM)*	
	Brut	**Net**	**Brut**	**Net**	**Brut**	**Net**	**Brut**	**Net**
Luxembourg	21175	17521	31763	24687	52938	36320	21175	23600
Allemagne	22505	14541	33757	19647	56262	28825	22505	19062
Belgique	20923	14101	31385	18624	52308	27396	20923	18335
France	14983	11931	22475	16447	37458	26038	14983	13524
	Couple marié, 2 enf. (100% et 0% SOM)		*Couple marié, 2 enf (100% et 30% SOM)*		*Couple marié, 2 enf. (100% et 67% SOM)*		*Couple marié, 0 enf. (100% et 33% SOM)*	
	Brut	**Net**	**Brut**	**Net**	**Brut**	**Net**	**Brut**	**Net**
Luxembourg	31763	32716	42351	41873	52938	50518	42351	35660
Allemagne	33757	27198	45009	32950	56262	38275	45009	29082
Belgique	31385	24970	41847	30690	52308	35799	41847	26892
France	22475	19111	29967	25059	37458	30560	29967	23092

Source : OCDE.
Note : Pour les familles avec enfants, les allocations familiales sont incluses dans le calcul du brut au net.
Guide de lecture : Au Luxembourg, en 2003, le salaire annuel brut moyen d'un ouvrier du secteur manufacturier est de 31763 euros. Après déduction des cotisations sociales obligatoires et des impôts sur le revenu des personnes physiques, son salaire net annuel est de 24687 euros s'il est célibataire sans enfant.

[5] *Salaires minima, Etats membres de l'UE, pays candidats et Etat-Unis 2004, Statistiques en bref, Populations et Conditions Sociales, 10/2004, Eurostat.*

l'autre. A titre d'exemple, il est de 1332 euros/mois dans la sidérurgie en Sarre, 1512 euros/mois dans le secteur de la construction dans les anciens Länder, de 1285 euros/mois dans le secteur du commerce de détail en Rhénanie/Palatinat, et de 1220 euros/mois dans le secteur de l'hôtellerie – restauration en Rhénanie/Palatinat[6].

En termes bruts, le salaire minimum luxembourgeois est plus élevé que les salaires minima belges et français. Sachant que la pression fiscale et sociale est moindre au Luxembourg que chez ses voisins, les écarts de salaires nets s'accroissent donc encore et renforcent l'attractivité salariale luxembourgeoise. La comparaison entre le Luxembourg et l'Allemagne est rendue plus délicate par la diversité des salaires minima allemands. Néanmoins, dans les secteurs dominants, les salaires minima sont assez proches. En supposant une égalité des salaires minima bruts, les salaires minima nets seraient plus élevés au Luxembourg du fait d'une pression fiscale et sociale plus légère.

4. Les flux frontaliers au sein de la Grande Région

Les flux des travailleurs frontaliers au sein de la Grande Région (Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie et Lorraine) sont à sens unique. La matrice des flux entre les différentes entités de la Grande Région renseigne sur l'attractivité relative de chacune des entités et confirme la hiérarchie dégagée précédemment en termes de croissance et de niveau de salaire. Le Luxembourg se positionne en leader dans la mesure où il connaît des flux entrants de la part des quatre autres entités qui forment la Grande Région, et extrêmement peu de flux sortants vers ces entités (*cf. tableau 6*). Au contraire, la Lorraine envoie des travailleurs dans les trois pays qui la bordent mais reçoit peu de travailleurs frontaliers. La configuration géographique de la Grande Région limite évidemment l'intensité des flux entre la Wallonie et les deux Länder allemands.

T5 Gains annuels bruts moyens dans l'industrie et les services (sauf administration publique) des salariés à temps plein en 2002

	Luxembourg		Allemagne		Belgique		France	
	euros	(a)	euros	(a)	euros	(a)	euros	(a)
Industrie et services (sauf administration publique)	38442	100	39440	103	34330	89	29068	76
Industrie extractive	35091	100	39226	112	33667	96	29731	85
Industrie manufacturière	36848	100	39658	108	35273	96	27828	76
Production et distribution d'énergie	57413	100	46727	81	54234	94	46727	81
Construction	28879	100	33360	116	27782	96	21783	75
Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques	29709	100	37854	127	31791	107	25489	86
Hôtels et restaurants	22738	100	26347	116	22852	101	21486	94
Transports et communications	38962	100	36052	93	31318	80	26769	69
Activités financières	59451	100	49644	84	47216	79	38822	65
Immobilier, location et services aux entreprises	39664	100	43395	109	38723	98	33046	83

Source : Eurostat.
Note : (a) base 100 = Luxembourg.

T6 Flux entrants et sortants au sein de la Grande Région en 2002

Destination / Origine	Luxembourg	Wallonie	Sarre	Rhénanie-Palatinat	Lorraine
Luxembourg	-	315	42	126	200
Wallonie	25777	-	72(b)	161(b)	130(b)
Sarre	3383	413(a)	-	-	1000(c)
Rhénanie-Palatinat	15652				120(c)
Lorraine	53540	3196(b)	21652(c)	5210(c)	-

Sources : IGSS, INAMI, INSEE, LAA, OSGR, calculs de la cellule EURES de l'ADEM et Info-Institut
(a) ensemble de l'Allemagne ; (b) ensemble de la Belgique ; (c) ensemble de la France.

[6] http://www.boeckler.de/cps/rde/xchg/SID-3D0AB75D-1CA77BAA/hbs/hs.xsl/show_mindestlohn.html

5. La moitié des frontaliers viennent de France

Sur les 110 000 frontaliers recensés en mars 2004, 57 000 résident en France, 30 000 en Belgique et 23 000 en Allemagne. Si le plus gros contingent de frontaliers réside aujourd'hui en France, la situation était quelque peu différente en 1980, date à laquelle ceux provenant de Belgique étaient les plus nombreux. Mais très vite, dès 1985, les frontaliers de France ont supplanté numériquement leurs homologues de Belgique. Ceux d'Allemagne restent les moins nombreux mais connaissent une croissance de leurs effectifs relativement forte depuis 1997 (*cf. graphique 3*).

Cette répartition est vraisemblablement liée aux éléments présentés ci-dessus (différentiel de croissance et de salaires). Mais d'autres explications, de nature différente, pourraient aussi être apportées ; certaines sont d'ordre démographique, d'autres sont d'ordre linguistique, d'autres encore sont d'ordre culturel et historique.

D'un point de vue géographique et démographique, observer la concentration de la population autour des frontières luxembourgeoises apporte un premier élément de réponse quant à la répartition des frontaliers selon le pays de provenance. C'est du côté français que se concentre la main-d'œuvre potentielle la plus importante. En effet, la région frontalière française est très densément peuplée. Avec seulement 73 kilomètres de frontières communes avec le Luxembourg, contre 148 kilomètres entre la Belgique et le Luxembourg et 135 kilomètres entre l'Allemagne et le Luxembourg, la France concentre 41% de la population résidant à moins de 20 kilomètres des frontières luxembourgeoises. L'Allemagne concentre la même part de la population que la France, mais sur un territoire près de deux fois plus vaste. Par contre, la région frontalière belge, composée de vastes espaces ruraux, se caractérise par une densité de la population relativement faible. En effet, elle concentre à peine 18% de la population résidant à moins de 20 kilomètres des frontières luxembourgeoises alors que c'est elle qui dispose des frontières les plus longues avec le Luxembourg (*cf. tableau 7*).

La localisation des emplois au Luxembourg apporte un deuxième élément de réponse quant à la répartition des frontaliers selon leur pays de provenance. La plupart des emplois sont concentrés autour de la capitale et dans le Sud du pays, c'est-à-dire proche de la frontière française. Aucun point frontière entre la France et le Luxembourg n'est distant de plus de 25 kilomètres de la capitale. Ainsi, si nous prenons Luxembourg-Ville comme point de référence, sachant que le centre de gravité de l'emploi intérieur est proche de la capitale, 68% de la population non résidente qui habite à moins de 40 kilomètres de la capitale vit en France, pour 14% en Belgique et 18% en Allemagne (*cf. tableau 8*).

L'effet « distance » pourrait être contrebalancé par l'effet « temps » si, par exemple, les réseaux de communication entre les trois régions limitrophes et le Luxembourg étaient inégalement développés. Or, ces trois régions limitrophes sont toutes reliées au Luxembourg, et particulièrement à la capitale, par une autoroute et par la voie ferrée, et aucun obstacle naturel majeur ne limite le passage des différentes frontières. L'effet « temps » n'intervient donc pas.

G3 Evolution des salariés frontaliers selon le pays de provenance

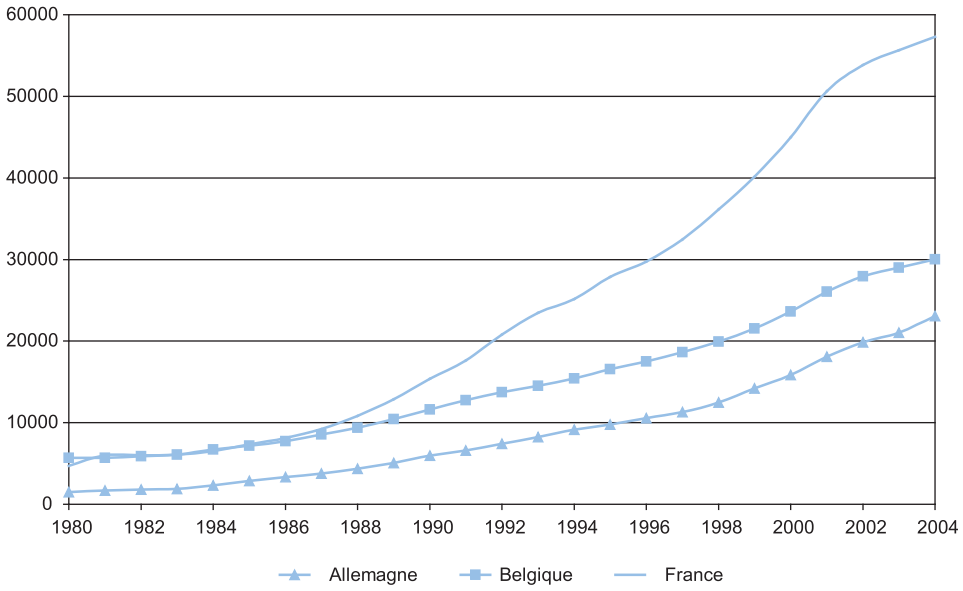

Sources : cf. tableau 1.

T7 Répartition de la population résidant en Allemagne, en Belgique et en France selon la distance à vol d'oiseau à la frontière luxembourgeoise

	Total		*Allemagne*		*Belgique*		*France*	
0 - 19 km	792948	100%	322500	41%	144752	18%	325696	41%
0 - 39 km	1872918	100%	763275	41%	323230	17%	786413	42%
0 - 79 km	4778653	100%	2054084	43%	1396744	29%	1327825	28%
0 - 149 km	10732068	100%	5368567	50%	2990374	28%	2373127	22%
Grande - Région	11222164	100%	5368567	48%	3358560	30%	2495037	22%

Sources : Allemagne : Statistisches Landesamt Saarland et Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz 2002, Belgique : INS 2002, France : INSEE 1999. Calculs CEPS/INSTEAD.

La concentration de la population autour des frontières luxembourgeoises et la localisation des emplois sur le territoire luxembourgeois constituent des éléments qui participent également à la répartition des frontaliers selon le pays de provenance. Néanmoins, des différences subsistent entre frontaliers selon leur pays de provenance. En effet, au sein du territoire allemand bordant le Luxembourg et se situant à moins de 20 kilomètres de la frontière luxembourgeoise, les frontaliers ne représentent que 5% de l'ensemble de la population. Cette proportion atteint respectivement 14% et 13% pour les frontaliers en provenance de Belgique et de France.

T8 Répartition de la population résidant en Allemagne, en Belgique et en France selon la distance à vol d'oiseau de Luxembourg-Ville

	Total		*Allemagne*		*Belgique*		*France*	
0 - 19 km	8130	100%	0	0%	0	0%	8130	100%
0 - 39 km	506922	100%	91620	18%	72340	14%	342962	68%
0 - 79 km	2607577	100%	1280561	49%	212248	8%	1114768	43%
0 - 149 km	7967787	100%	3913649	49%	1865991	23%	2188147	27%
Grande-Région	11222164	100%	5368567	48%	3358560	30%	2495037	22%

Sources : Allemagne : Statistisches Landesamt Saarland et Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz 2002, Belgique : INS 2002, France : INSEE 1999. Calculs CEPS/INSTEAD.

Une des hypothèses qui peut être avancée pour expliquer ces différences et qui vient compléter celles présentées ci-dessus tient à l'environnement linguistique. Bien que le Luxembourg soit doté de trois langues officielles (le luxembourgeois, le français et l'allemand), l'usage du français reste dominant dans le secteur privé. On peut donc supposer qu'à autres compétences égales, les frontaliers francophones, c'est-à-dire essentiellement ceux en provenance de France et de Belgique, correspondent plus fréquemment aux emplois offerts au Luxembourg que les germanophones, c'est-à-dire ceux en provenance d'Allemagne. Pour obtenir un emploi au Luxembourg, les frontaliers d'Allemagne doivent détenir un bagage linguistique plus diversifié que les frontaliers de France et de Belgique. Comme le montrera une prochaine étude, c'est effectivement le cas[7].

Outre les facteurs économiques, démographiques et linguistiques, la dimension historico-culturelle entre vraisemblablement aussi en ligne de compte pour expliquer la forte présence des frontaliers belges comparativement à la population qui réside dans la zone frontalière belge et comparativement aux frontaliers de France et d'Allemagne. Ainsi, depuis l'Union économique belgo-luxembourgeoise de 1922, qui marque le début de l'association monétaire entre les deux pays, le Luxembourg et la Belgique ont tissé des liens privilégiés. Ces liens se sont consolidés à la sortie du deuxième conflit mondial par l'adhésion à la Convention douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise, puis par la signature, en 1958, du Traité de l'Union économique Benelux, qui comportait la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services. L'avance que permettait ce traité sur les traités européens (CECA, CEE), signés par le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-bas et l'Italie, a donc favorisé des échanges plus intenses et plus précoces entre la Belgique et le Luxembourg qu'entre ce dernier et chacun des deux autres pays frontaliers.

Le développement de l'emploi transfrontalier au Luxembourg s'inscrit donc dans un environnement régional où coexistent des niveaux très différents en matière de croissance, de créations d'emplois, de salaires et de prélèvements obligatoires.

Ce développement a particulièrement profité aux frontaliers en provenance de France qui constituent le plus gros contingent des frontaliers. Les frontaliers de Belgique sont moins nombreux mais ils représentent, au sein de leur région de provenance, une proportion identique à celle que représentent les frontaliers en provenance de France au sein de la zone frontalière française. Par contre, les frontaliers en provenance d'Allemagne forment le groupe le moins nombreux et leur poids dans la zone frontalière allemande y est aussi moins élevé. Outre les facteurs économiques, les autres facteurs qui peuvent être avancés pour expliquer ces différences sont d'ordre démographique, géographique, linguistique et historico-culturel.

II. Portrait sociodémographique des frontaliers

Si l'on voulait dresser un portrait sociodémographique caricatural du frontalier, on pourrait dire qu'il réside à moins de 20 kilomètres de la frontière, que son emploi est localisé à Luxembourg-Ville, qu'il parcourt environ 40 kilomètres pour se rendre à son lieu de travail, que c'est un « frontalier natif » par opposition au « frontalier d'adoption », que c'est un homme marié de 36 ans avec deux enfants à charge dont l'épouse a un emploi mais n'est pas frontalière. Les situations sont évidemment plus variées que ce portrait caricatural.

1. Huit frontaliers sur dix résident à moins de 20 kilomètres de la frontière

La plupart des travailleurs frontaliers résident dans une zone relativement proche de la frontière luxembourgeoise. En mesurant la distance

[7] *L'utilisation des langues au travail ne fait pas, ici, l'objet d'un développement. Ce sujet fera l'objet d'un prochain document de cette série consacrée aux frontaliers.*

à vol d'oiseau entre le centre de la commune de résidence des frontaliers et la frontière la plus proche, on constate que près de 80% des frontaliers résident à moins de 20 kilomètres de la frontière luxembourgeoise et 96% à moins de 40 kilomètres. La part des frontaliers résidant dans une commune éloignée de plus de 40 kilomètres de la frontière est donc marginale. Quel que soit le pays de provenance des frontaliers, leur répartition selon la distance entre leur commune de résidence et le point frontière qu'ils franchissent est pratiquement la même (*cf. tableau 9*). Rappelons que les frontaliers ayant déclaré une adresse se situant à plus de 90 kilomètres à vol d'oiseau de la frontière luxembourgeoise la plus proche et/ou résidant en dehors de la Grande Région sont écartés de ces statistiques. Ces derniers représentent 7% de l'ensemble des frontaliers[8].

2. La capitale, premier pôle d'attraction des frontaliers

Plus d'un frontalier sur trois exerce son activité professionnelle à Luxembourg-Ville. Ceci n'a rien de surprenant dans la mesure où c'est là que se concentrent 40% des emplois du pays. La répartition des frontaliers selon leur lieu de travail est assez conforme à la répartition de l'emploi salarié au Luxembourg. La taille du pays ne lui confère pas d'espaces suffisamment éloignés des frontières qui limiteraient le flux des frontaliers et créeraient ainsi des poches dénuées de frontaliers. Les frontaliers sont donc présents sur l'ensemble du territoire. L'espace qui comprend Luxembourg-Ville et le canton de Luxembourg-Campagne reste cependant le premier pourvoyeur d'emplois pour les frontaliers et cela, quel que soit leur pays de provenance. Ainsi, 55% des frontaliers de France y travaillent pour 49% de ceux d'Allemagne et 47% de ceux de Belgique (*cf. tableau 10*). En dehors de cet espace, la répartition des frontaliers selon leur lieu de travail est fortement déterminée par la proximité géographique. Ainsi, les frontaliers d'Allemagne sont particulièrement présents le long de la frontière allemande dans les cantons de Grevenmacher et d'Echternach, ceux de Belgique dans les cantons d'Esch/Alzette, de Capellen, de Mersch et de Clervaux et ceux de France dans le canton d'Esch/Alzette.

T9 Répartition des frontaliers selon la distance à vol d'oiseau entre le lieu de résidence et le point frontière le plus proche en 2003 (en %)

	Total	*Allemagne*	*Belgique*	*France*
0 - 19 km	79	82	77	78
20 - 39 km	17	16	18	17
40 - 79 km	4	2	3	4
80 km et plus	1	0	1	1
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : « Les frontaliers au Luxembourg », 2003, CEPS/INSTEAD.

T10 Répartition des emplois par canton en 2003 (en %)

Cantons	*Frontaliers*				*Emploi salarié Intérieur*
	Total	Allemagne	Belgique	France	
Luxembourg-Ville	35	31	33	38	40
Capellen (B)	7	2	12	7	5
Esch/Alzette (B, F)	22	6	13	31	21
Luxembourg-Campagne	16	18	14	17	14
Mersch	3	2	6	1	4
Clervaux (A, B)	3	1	10	0	2
Diekirch, Vianden (A)	2	6	3	1	5
Redange (B)	1	0	4	0	1
Wiltz (B)	1	0	4	0	2
Echternach (A)	2	10	0	0	2
Grevenmacher (A)	5	19	1	2	4
Remich (A, F)	2	4	0	3	2
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Sources : Pour les frontaliers, enquête « dépenses des frontaliers en 2003 », CEPS/INSTEAD et STATEC. Pour l'emploi salarié intérieur, estimation à partir de l'enquête « dépenses des frontaliers en 2003 » et de l'enquête PSELL/EU-SILC 2003, CEPS/INSTEAD et STATEC.
Note de lecture : Administrativement, Luxembourg-Ville et Luxembourg-Campagne ne forment qu'un seul canton. Entre parenthèses, sont indiqués les pays avec lesquels les cantons ont des frontières communes.

3. Ils parcourent en moyenne 44 kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail[9]

Bien que huit frontaliers sur dix résident à moins de 20 kilomètres de la frontière luxembourgeoise la plus proche (distance à vol d'oiseau), cela n'augure en rien la distance qu'ils doivent parcourir pour rejoindre leur

[8] *Rappelons que, pour l'IGSS, un frontalier est une personne exerçant une activité professionnelle au Luxembourg et résidant en Allemagne, en Belgique ou en France, quelle que soit la distance entre le lieu de résidence et le lieu de travail.*
[9] *Pour un développement plus complet, voir "Vers une catégorisation des déplacements domicile-travail des frontaliers luxembourgeois en 2003",* Population & Territoire *N°3-2004, juillet, CEPS/INSTEAD.*

lieu de travail. D'une part, parce que les tracés entre domicile et travail ne sont pas des lignes droites, et, d'autre part, parce que les lieux de travail ne se situent pas sur le point frontière le plus proche du domicile. En l'occurrence, les frontaliers parcourent en moyenne 44 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail, pour un trajet qui dure en moyenne 42 minutes. En termes de distance parcourue, 11% effectuent moins de 20 kilomètres, 36% entre 20 et 40 kilomètres, 32% entre 40 et 60 kilomètres, 14% entre 60 et 80 kilomètres et 7% parcourent 80 kilomètres et plus (*cf. tableau 11*). Comparés aux frontaliers en provenance de Belgique et de France, ceux en provenance d'Allemagne sont plus nombreux à parcourir des distances importantes. Ainsi, 61% des frontaliers résidant en Allemagne effectuent plus de 40 kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail pour seulement 50% de ceux résidant en Belgique et en France.

Si les frontaliers consacrent en moyenne 42 minutes pour rejoindre leur lieu de travail, 20% y consacrent moins de 30 minutes, un peu plus de la moitié moins de 45 minutes et 80% moins de 1 heure. La part des frontaliers qui consacrent plus de 1 heure au déplacement domicile travail (trajet aller) est de 20% (*cf. tableau 12*). En termes de temps de déplacement, aucune différence fondamentale n'est constatée selon le pays de provenance. Le rapport distance/temps est donc à l'avantage des frontaliers en provenance d'Allemagne. Moins nombreux en effectifs et proportionnellement moins nombreux à travailler à Luxembourg-Ville que leurs homologues en provenance de Belgique ou de France, ils sont, pour l'instant encore, peut-être moins ralentis par l'engorgement des axes routiers.

4. Huit frontaliers sur dix sont des « frontaliers natifs »

La plupart des frontaliers sont nés dans la Grande Région (Lorraine, Wallonie, Sarre, Rhénanie-Palatinat et Luxembourg) et y ont passé la plus grande partie de leur vie avant de travailler au Luxembourg. En effet, 83% des frontaliers sont nés dans cet espace et 90% d'entre eux déclarent y avoir passé la plus grande partie de leur vie avant de travailler au Luxembourg. Certes, la Grande Région est un espace relativement large, mais la très grande majorité des frontaliers sont nés et/ou ont passé la plus grande partie de leur vie dans un sous-ensemble de la Grande Région dont les limites se situent à moins de 80 kilomètres autour des frontières luxembourgeoises. En effet, 35% des frontaliers déclarent être nés à moins de 20 kilomètres de la frontière[10] la plus proche, 58% à moins de 40 kilomètres et 74% à moins de 80 kilomètres (*cf. tableau 13*).

T11 **Répartition des frontaliers selon la distance parcourue entre le domicile et le lieu de travail en 2003 (en %)**

	Total	*Allemagne*	*Belgique*	*France*
0 - 19 km	11	12	11	10
20 - 39 km	36	27	39	38
40 – 59 km	32	34	28	33
60 – 79 km	14	17	11	14
80 km et plus	7	10	11	5
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : Enquête « dépenses des frontaliers », 2003, CEPS/INSTEAD et STATEC.

T12 **Répartition des frontaliers selon le temps consacré au trajet entre le domicile et le lieu de travail en 2003 (en %)**

	Total	*Allemagne*	*Belgique*	*France*
0 – 15 mn	4	5	4	2
15 – 30 mn	17	14	21	17
30 – 45 mn	32	34	31	32
45 – 60 mn	26	27	24	26
60 - 75 mn	13	14	11	15
75 - 90 mn	4	3	4	4
90 mn et plus	4	3	5	4
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : Enquête « dépenses des frontaliers », 2003, CEPS/INSTEAD et STATEC.

T13 **Répartition des frontaliers selon la distance entre le lieu de naissance et le point frontière le plus proche en 2003 (en %)**

	Total	*Allemagne*	*Belgique*	*France*
0 - 19 km(1)	35	39	39	31
20 - 39 km	23	24	17	25
40 - 79 km	16	14	15	17
80 - 149 km	8	5	10	8
150 km et plus	19	19	19	19
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

(1) y compris le Luxembourg : 3%.
Source : « Les frontaliers au Luxembourg », 2003, CEPS/INSTEAD.

[10] *La distance entre le lieu de résidence et la frontière luxembourgeoise la plus proche est le résultat de la mesure, à vol d'oiseau, entre le centre de la commune de résidence et la frontière luxembourgeoise la plus proche. Par contre, la distance entre le lieu de naissance et la frontière luxembourgeoise la plus proche ainsi que la distance entre le lieu où le frontalier a passé la plus grande partie de sa vie et la frontière luxembourgeoise la plus proche sont estimées par le frontalier enquêté.*

Concernant la distance entre le lieu où les frontaliers ont passé la plus grande partie de leur vie avant de travailler au Luxembourg et la frontière luxembourgeoise la plus proche, cette répartition est la suivante : 43% à moins de 20 kilomètres, 65% à moins de 40 kilomètres et 81% à moins de 80 kilomètres (*cf. tableau 14*). Nous les qualifierons de « frontaliers natifs ». Les « frontaliers d'adoption », c'est-à-dire ceux venus de plus loin et qui se sont installés dans la zone frontière des 80 kilomètres autour de la frontière luxembourgeoise parce qu'ils ont trouvé un emploi au Luxembourg, représentent quant à eux 9% des frontaliers. Les 10% restants sont des frontaliers qui, bien que n'étant pas originaires de la zone des 80 kilomètres autour de la frontière luxembourgeoise, s'y sont installés avant d'avoir trouvé un emploi au Luxembourg (*cf. tableau 15*).

5. « Frontaliers natifs » et « frontaliers d'adoption » présentent des caractéristiques différentes

Outre la différence quant à l'origine géographique, les « frontaliers d'adoption » se distinguent des « frontaliers natifs » par un niveau d'éducation plus élevé et par une surreprésentation dans le secteur bancaire. En effet, 64% des « frontaliers d'adoption » ont effectué des études post-secondaires pour seulement 28% des « frontaliers natifs », et 33% des « frontaliers d'adoption » occupent un emploi dans le secteur financier pour 14% des « frontaliers natifs ». Cette situation est observée quel que soit le pays de provenance (*cf. tableaux 16 et 17*). Ces « frontaliers d'adoption » présentent un profil assez semblable à celui des actifs de nationalité allemande, belge et française résidant au Luxembourg. Mais, plutôt que de s'installer au Grand-Duché, ces « frontaliers d'adoption » ont pris la décision de s'installer dans la zone frontière. Notons qu'un « frontalier d'adoption » sur cinq a déjà résidé au Luxembourg alors que cette situation n'est survenue que pour un « frontalier natif » sur vingt.

T14 **Répartition des frontaliers selon la distance entre le lieu où ils ont passé la plus grande partie de leur vie avant de venir travailler au Luxembourg et le point frontière le plus proche en 2003 (en %)**

	Total	*Allemagne*	*Belgique*	*France*
0 - 19 km(1)	43	48	44	41
20 - 39 km	22	22	18	24
40 - 79 km	16	11	15	18
80 - 149 km	7	4	9	7
150 km et plus	12	15	14	10
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

(1) y compris le Luxembourg : 2%.
Source : « Les frontaliers au Luxembourg », 2003, CEPS/INSTEAD.

T15 **Répartition des frontaliers selon le type de frontalier en 2003 (en %)**

	Total	*Allemagne*	*Belgique*	*France*
Natifs (1)	81	81	77	83
D'adoption	9	10	12	7
Autres	10	9	11	10
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

(1) y compris le Luxembourg : 2%.
Source : « Les frontaliers au Luxembourg », 2003, CEPS/INSTEAD.

T16 **Répartition des frontaliers selon le type de frontaliers et selon le niveau d'éducation (en %)**

		Natifs	*D'adoption*	*Autres*	*Total*
Allemagne	Primaire	8	0	13	7
	Secondaire	74	42	45	68
	Post-secondaire	19	58	43	25
	Total	***100***	***100***	***100***	***100***
Belgique	Primaire	18	8	17	16
	Secondaire	46	20	28	41
	Post-secondaire	37	72	55	43
	Total	***100***	***100***	***100***	***100***
France	Primaire	12	11	12	12
	Secondaire	60	28	52	57
	Post-secondaire	28	61	36	31
	Total	***100***	***100***	***100***	***100***
Total	Primaire	13	7	14	12
	Secondaire	59	28	43	55
	Post-secondaire	28	64	43	33
	Total	***100***	***100***	***100***	***100***

Source : « Les frontaliers au Luxembourg », 2003, CEPS/INSTEAD.

Parmi les hypothèses qui peuvent être émises quant au profil particulier des « frontaliers d'adoption », l'une s'exprime en termes de demande de travail et l'autre en termes d'offre de travail. En termes de demande de travail, la zone frontalière constitue un bassin d'emploi dans lequel les employeurs luxembourgeois peuvent aisément trouver de la main-d'œuvre ayant un niveau de qualification peu ou moyennement élevé. Mais, pour des emplois plus qualifiés, les ressources de la zone frontalière ne suffisent peut-être pas ou plus et la zone de recrutement doit donc dépasser la zone frontalière. La deuxième hypothèse qui peut être avancée penche plutôt du côté de l'offre de travail et résulte d'un comportement différent, en termes de mobilité, entre les diplômés de l'enseignement supérieur et les autres. Pour les diplômés de l'enseignement supérieur, les bénéfices qui peuvent être retirés d'une mobilité sont plus importants en termes de carrière et de salaires présents et futurs que pour ceux n'ayant pas dépassé l'enseignement secondaire. Ces hypothèses expliquent aussi la surreprésentation des frontaliers d'adoption dans le secteur de l'intermédiation financière. En outre, le rayonnement de la place financière luxembourgeoise à l'étranger, rayonnement qui dépasse largement la zone frontalière, et le poids des établissements bancaires d'origine allemande, belge et française installés au Luxembourg favorisent certainement un recrutement au-delà de la zone frontalière.

T17 **% de frontaliers travaillant dans l'intermédiation financière selon le type de frontaliers**

	Natifs	*D'adoption*	*Autres*	*Total*
Allemagne	19	52	21	22
Belgique	16	34	16	18
France	11	21	10	12
Total	**14**	**33**	**14**	**15**

Source : « Les frontaliers au Luxembourg », 2003, CEPS/INSTEAD.

6. La population des frontaliers est une population encore relativement jeune en 2003… [11]

La population des frontaliers est une population relativement jeune, plus jeune que la population des actifs résidents. L'âge moyen des travailleurs frontaliers est de 37 ans alors que celui des résidents est de 39,5 ans. Comme l'indique le tableau 18, la structure par âge diffère fortement entre frontaliers et résidents. Ainsi, si les moins de 25 ans représentent quasiment la même proportion parmi les frontaliers que parmi les résidents, ceux de 25-34 ans représentent 37% des travailleurs frontaliers pour seulement 29% des travailleurs résidents. A l'autre extrémité de la pyramide des âges des actifs, la part des 55 ans et plus ne représente que 4% des travailleurs frontaliers pour 8% des travailleurs résidents. Parmi les frontaliers, ceux en provenance de France et de Belgique présentent un profil par âge quasiment identique alors que ceux en provenance d'Allemagne sont légèrement plus âgés. En fait, les frontaliers d'Allemagne arrivent sur le marché du travail luxembourgeois, plus fréquemment que ceux venant de France et encore plus fréquemment que ceux venant de Belgique, avec une expérience professionnelle. Ainsi, 80% des frontaliers venant d'Allemagne ont déjà connu une expérience professionnelle avant d'arriver sur le marché du travail luxembourgeois, pour 70% de ceux venant de France et seulement 60% de ceux venant de Belgique.
Parmi les résidents, des différences de structure par âge sont également observées entre les étrangers et les Luxembourgeois. Ces derniers sont en moyenne plus âgés.

7. …mais qui a vieilli depuis 1994

Par rapport à 1994, la population des frontaliers a vieilli. A cette date, l'âge moyen des frontaliers était de 34,6 ans pour 36,9 ans en 2003. En 1994, les moins de 35 ans composaient 59% des frontaliers pour seulement 44% en 2003. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ce vieillissement de la population des frontaliers, deux paraissent dominants. L'un de ces facteurs n'est pas typiquement lié au fait d'être frontalier puisque ce phénomène est observé dans l'ensemble des pays occidentaux, c'est l'allongement de la durée des études, qui repousse l'entrée sur le marché du travail. Le deuxième facteur est en revanche typique du développement encore récent du phénomène frontalier et du profil de la pyramide des âges des frontaliers en 1994. Très concentrés dans la classe d'âge de 25 à 34 ans en 1994 (47%), les frontaliers de 1994 sont encore, pour la plupart, présents en 2003 mais ont vieilli de 9 ans. Le flux d'arrivée important de nouveaux frontaliers entre 1994 et 2003, caractérisé par un accroissement supérieur à 100% des effectifs des frontaliers entre ces deux dates, ne permet pas encore, au regard du faible flux des sorties, de rajeunir la population des frontaliers.

Comparée à la population des travailleurs résidents, la population des travailleurs frontaliers a vieilli plus rapidement entre 1994 et 2003. En effet, en 1994, l'âge moyen des résidents était de 37,2 ans pour 38,7 ans en 2003, soit une hausse de 1,5 ans contre 2,3 ans chez les frontaliers.

8. Plus de deux frontaliers sur trois sont des hommes

Comparée à celle des résidents, la proportion des hommes est plus importante parmi les travailleurs frontaliers. En effet, 68% des travailleurs

[11] *Pour un développement plus complet, voir "Les caractéristiques démographiques des actifs occupés dans le secteur privé en mars 2003",* Population & Emploi *n°5-2004, Octobre, CEPS/INSTEAD.*

T18 Age moyen, âge médian et répartition en % des salariés selon la provenance (situation au 31 mars 1994 et au 31 mars 2003)

	Frontaliers								*Résidents*						*Ensemble des salariés*	
	Total		Allemagne		Belgique		France		Total		Luxem-bourgeois		Etrangers		*Total*	
	1994	2003	1994	2003	1994	2003	1994	2003	1994	2003	1994	2003	1994	2003	1994	2003
Age moyen	34.6	36.9	34.9	37.9	35.1	36.7	34.2	36.5	37.2	38.7	-	39.8	-	37.2	36.5	38.0
Age médian	-	36	-	37	-	36	-	35	-	38	-	40	-	36	-	37
< 25 ans	12	7	10	6	12	7	14	8	12	9	-	8	-	9	12	8
25-34 ans	47	37	49	32	46	39	46	38	35	29	-	25	-	34	38	32
35-44 ans	26	34	26	40	24	33	27	33	28	32	-	32	-	32	27	33
45-54 ans	13	17	11	18	14	16	12	17	19	23	-	26	-	19	17	21
>55 ans	2	4	4	5	2	5	2	4	6	8	-	9	-	6	5	6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**-**	**100**	**-**	**100**	**100**	**100**

Source : IGSS, calculs du CEPS/INSTEAD.

T19 Répartition des salariés selon le sexe et selon la provenance (situation au 31 mars 1994 et au 31 mars 2003) (en %)

	Frontaliers								*Résidents*							
	Total		Allemagne		Belgique		France		Total		Luxem-bourgeois		Etrangers		Total	
	1994	2003	1994	2003	1994	2003	1994	2003	1994	2003	1994	2003	1994	2003	1994	2003
Femmes	32	32	30	29	26	28	36	36	38	41	-	40	-	41	36	37
Hommes	68	68	70	72	74	72	64	64	62	60	-	60	-	59	64	63
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**-**	**100**	**-**	**100**	**100**	**100**

Source : IGSS.

T20 Répartition des salariés frontaliers selon le sexe entre 1974 et 2004

	1974	1975	..	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990 à 1995	1995 à 2004
Femmes	14	15	..	18	19	20	21	23	24	25	26	28	30	31	32
Hommes	86	85	..	82	81	80	79	77	76	75	74	72	70	69	68
Total	**100**	**100**	**..**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Sources : tableau B241, Annuaire statistique, STATEC et Rapport général sur la sécurité sociale 2002 et 2003, IGSS.

frontaliers sont des hommes alors qu'ils ne sont que 60% parmi les résidents. Les frontaliers en provenance de France se distinguent néanmoins de ceux en provenance de Belgique et d'Allemagne par une proportion plus faible d'hommes. Les hommes représentent 64% des frontaliers en provenance de France pour respectivement 71% et 72% des frontaliers venant d'Allemagne et de Belgique. Du côté des résidents, le poids des hommes est quasiment le même chez les étrangers que chez les Luxembourgeois, de l'ordre de 60% (*cf. tableau 19*).

Bien qu'encore relativement faible, la proportion des femmes au sein des frontaliers a fortement crû entre 1974 et 1980, passant d'à peine 14% à 31% ; mais, depuis 1990, le rapport hommes-femmes est constant (*cf. tableau 20*).

9. Situation matrimoniale : frontaliers et résidents présentent le même profil

La répartition des frontaliers selon la situation matrimoniale est quasiment identique à celle des résidents. Ainsi, 35% des frontaliers sont célibataires, 57% sont mariés et 7% sont divorcés ou séparés. Cette répartition est quasiment la même pour les trois pays de provenance (*cf. tableau 21*).

T21 Répartition des salariés selon leur situation matrimoniale en 2003

	Frontaliers												*Résidents*								
	Total			Allemagne			Belgique			France			Total			Lux.			Etrangers		
	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H
Célibataire	35	39	33	36	44	33	34	33	35	35	41	32	34	33	34	35	36	34	32	30	34
Marié	57	48	61	55	42	60	58	55	59	57	47	63	58	55	60	55	50	59	61	61	61
Divorcé/ séparé	7	11	6	7	13	6	6	10	6	6	11	5	8	10	6	9	13	7	6	8	5
Veuf	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	2	0	1	2	0	1	2	0	1	1	0
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Sources : Pour les frontaliers, « Les frontaliers au Luxembourg », 2003, CEPS/INSTEAD. Pour les résidents, IGSS, mars 2003.

Au sein des frontaliers, le profil des femmes est différent de celui des hommes mais cette différence est à l'image de celle constatée chez les résidents luxembourgeois. Comparativement à la part des hommes mariés au sein des frontaliers, celle des femmes mariées est moins élevée au sein des frontalières. Par contre, le poids des frontalières divorcées ou séparées est plus élevé que celui des hommes divorcés ou séparés.

10. Dans quel type de ménage vivent-ils ?

L'environnement familial du frontalier n'est pas dénué d'intérêt dans la mesure où l'ensemble de sa famille bénéficie directement ou indirectement des revenus issus de son activité professionnelle.

En 2003, 12% des frontaliers vivent dans un ménage d'isolés, 51% des frontaliers vivent en couple et ont des enfants à charge, 4% vivent sans conjoint et ont des enfants à charge (famille monoparentale), 22% vivent en couple sans enfant à charge et 11% vivent sans conjoint chez leurs parents. Cette répartition des frontaliers n'est pas fondamentalement différente de celle constatée au sein des actifs résidents. Mais, du fait d'une plus forte concentration des frontaliers âgés de 25 à 44 ans, ils sont proportionnellement un peu plus nombreux à vivre avec des enfants à charge, sauf chez les Allemands. Ainsi, la répartition des frontaliers de Belgique et de France selon le type de ménage est sensiblement la même alors que celle des frontaliers d'Allemagne présente un profil différent. En effet, ils se distinguent par une proportion plus faible de frontaliers vivant dans un ménage avec enfant(s) à charge, reflétant ainsi la situation observée sur l'ensemble du territoire allemand, à savoir une proportion plus faible de familles avec enfants comparée aux autres types de famille (*cf. tableau 22*).

11. Frontaliers : aussi une histoire de famille

L'enquête sur les frontaliers nous enseigne qu'en 2003, les 100 000 frontaliers qui composent notre champ d'analyse vivent dans un nombre de ménages estimé entre 84 000 et 86 000 et dans lesquels on dénombre 250 000 à 260 000 personnes. Un frontalier sur quatre vit dans un ménage dans lequel réside au moins un autre frontalier.

Un peu plus de 70% des frontaliers vivent en couple et ce sont eux qui sont concernés par la biactivité au Luxembourg : parmi l'ensemble des frontaliers vivant en couple, 29% ont un conjoint qui travaille aussi au Luxembourg. Les frontaliers de Belgique vivant en couple sont proportionnellement plus nombreux à partager leur vie avec un conjoint qui travaille au Luxembourg (38%) que ceux en provenance de France (29%) et que ceux en provenance d'Allemagne (18%) (*cf. tableau 23*). En conséquence, les frontaliers

T22 Répartition des travailleurs frontaliers et résidents selon le type de ménage dans lequel ils vivent en 2003 (en %)

	Frontaliers				Résidents		
	Total	Allemagne	Belgique	France	Total	Lux.	Etrangers
Isolé	12	18	13	9	14	16	13
Couple sans enfant à charge sans autres personnes	17	22	16	16	18	16	20
Couple avec 1 enfant à charge	19	16	17	20	19	19	19
Couple avec 2 enfants à charge	24	19	25	25	20	20	19
Couple avec 3 enfants à charge	8	4	11	8	8	7	10
Isolé avec au moins 1 enfant à charge	4	3	4	5	3	3	4
Isolé ou en couple sans enfant à charge résidant chez les parents	11	10	12	11	11	14	7
Isolé ou couple sans enfant à charge mais avec des enfants non à charge	5	7	3	5	7	6	9
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Sources : Pour les frontaliers, « Les frontaliers au Luxembourg », 2003, CEPS/INSTEAD. Pour les résidents, IGSS, mars 2003.

d'Allemagne vivant en couple sont proportionnellement plus nombreux à partager leur vie avec un conjoint qui travaille dans son pays de résidence (52%) que ceux en provenance de France (45%) et que ceux en provenance de Belgique (38%).

Dans le cadre de la série consacrée aux travailleurs frontaliers, la prochaine publication s'intéressera aux compétences linguistiques des frontaliers et des résidents. Puis, le thème suivant abordera la question de l'entrée des travailleurs frontaliers sur le marché du travail luxembourgeois en termes de modes d'accès, de motivations des frontaliers à intégrer ce marché du travail et en termes de parcours professionnel avant d'accéder au statut de travailleur frontalier.

T23 **Part des frontaliers qui vivent dans un ménage dans lequel vit au moins un autre frontalier en 2003 selon le type de ménage (en %)**

	Total	*Allemagne*	*Belgique*	*France*
Isolé	0	0	0	0
Couple sans enfant à charge sans autres personnes	34	24	45	33
Couple avec 1 enfant à charge (éventuel. d'autres personnes)	31	23	38	31
Couple avec 2 enfants à charge (éventuel. d'autres personnes)	28	14	37	28
Couple avec 3 enfants à charge ou plus (éventuel. d'autres personnes)	27	19	38	21
Isolé avec au moins 1 enfant à charge (éventuel. d'autres personnes)	8	9	7	8
Isolé ou en couple sans enfant à charge résidant chez les parents	30	25	26	34
Isolé ou couple sans enfant à charge mais hébergeant des enfants non à charge	53	42	45	62
Ensemble des frontaliers vivant en couple	29	18	38	29
Ensemble des frontaliers à l'exception des isolés	30	22	36	30
Ensemble des frontaliers	27	18	32	27

Source : « Les frontaliers au Luxembourg », 2003, CEPS/INSTEAD.

POPULATION & EMPLOI

CEPS/INSTEAD
B.P. 48
L-4501 Differdange
Tél. : 58 58 55-513
e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu
http:// www.ceps.lu

statec
B.P. 304
L-2013 Luxembourg
Tél. : 478-4276/4250
http:// www.statec.lu

IGSS
B.P. 1308
L-1013 Luxembourg
Tél. : 478-6359
http:// www.igss.etat.lu

ISSN 1813-5064

Editeur : CEPS/INSTEAD ID : 01-05-0170-E